infOGM

Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

FRANCE – Des nouvelles des Faucheurs volontaires

Par Christophe NOISETTE

Publié le 31/10/2007, modifié le 09/03/2026

A quelques semaines de la récolte, dans la nuit du 18 au 19 octobre 2007, trois parcelles d'essais de maïs GM appartenant à Monsanto ont été détruites, à Valdivienne (Vienne). Monsanto a déposé une plainte contre X. "Ce nouvel acte de violence aveugle pénalise une fois de plus et sans aucun fondement scientifique la recherche française en biotechnologies végétales, lui faisant prendre un retard bientôt irrattrapable par rapport à celle des autres grands pays agricoles" [1], déclare Monsanto dans son communiqué de presse. Ces essais de pré-commercialisation servent aux entreprises semencières à "valider en conditions réelles de culture les résultats obtenus en laboratoire ou en serre".
Par ailleurs, le 12 novembre, José Bové avait rendez vous avec la juge d'application des peines du tribunal de Millau afin de déterminer la façon dont il allait réaliser la peine fixée par la Cour d'appel de Toulouse le 15 novembre 2005 : quatre mois de prison ferme, en tant que récidiviste, pour avoir participé au fauchage d'un champ de maïs transgénique le 25 juillet 2004 à Menville (Haute-Garonne). José Bové a toujours refusé la solution du bracelet électronique, mais il a déclaré accepté un aménagement de sa peine, sous la forme de "jours amendes". La juge l'a convoqué le 10 décembre, pour un débat contradictoire avec le procureur. L'inculpé a précisé : "Ce qui est clair, c'est que je suis libre sans aucune limitation de liberté, il n'y a pas de risque [d'incarcération] avant fin 2007". Il a également dénoncé le "paradoxe" de sa situation :"La raison qui m'amène devant ce tribunal, pour l'exécution de quatre mois de prison ferme, arrive à un moment où le combat que nous avons mené depuis dix ans est en train d'aboutir puisque le président de la République en personne a annoncé la fin des cultures de maïs OGM-pesticides". A sa sortie du tribunal, il a indiqué qu'il restait "mobilisé", avant de souligner que "c'est le moment de continuer à faire pression sur le gouvernement pour qu'il y ait une solution collective", visant les autres faucheurs volontaires. Dans un communiqué en date du 12 novembre 2004, la Confédération paysanne demande, elle aussi, l'amnistie des actions anti-OGM menées depuis 10 ans, estimant que "des centaines de personnes seront jugées en 2008 pour des actions imposées par l'inaction des gouvernements successifs depuis 1992".
Avant sa rencontre avec la juge d'application des peines, José Bové avait souhaité "une sorte de paix des braves" entre pro et anti-OGM, lors d'un pique-nique rassemblant quelque 200 personnes devant le palais de justice de Millau.
Or, comme le précise Hervé Kempf dans le Monde, le fauchage pour lequel Bové a été condamné concernait du maïs GM Bt11, maïs qui est actuellement remis en cause par le Commissaire européen à l'environnement, Stavros Dimas (cf.).

[1] http://www.monsanto.fr/media/commun...

Adresse de cet article : https://infogm.org/france-des-nouvelles-des-faucheurs-volontaires/